

FOIRE AUX QUESTIONS : Taxes municipales 2022 - Boisé Rousseau

Selon les démarches effectuées, afin de financer le rachat des lots du boisé Rousseau :

1- Si j'ai payé la totalité de la taxe du boisé, en novembre 2021, vais-je voir une note dans mon compte de taxes ? Puisque votre paiement a été fait au complet, vous ne verrez rien dans le compte de taxes, aucun montant attribué à ce projet. Le paiement est complet.

2- Combien de citoyens ont acquitté le paiement de la quote-part relié à leur immeuble ?

- 777 citoyens ont payé la totalité de leur quote-part.
- 6 d'entre eux étaient du bassin 1.
- 5 citoyens étaient du bassin 2.

3- Suite à l'ouverture des appels d'offres publics du 21 janvier 2022, quelle firme a été la plus avantageuse ?

L'émission d'obligations a été donnée à la firme « Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc ».

4- Quels sont les taux d'intérêt obtenus et le calendrier de paiement ?

Année	Capital	Intérêt	Taux d'intérêt
2022	0 \$	35 266 \$	1.10 %
2023	82 000 \$	70 081 \$	1.10 %
2024	84 000 \$	69 042 \$	1.40 %
2025	86 000 \$	67 723 \$	1.70 %
2026	88 000 \$	66 156 \$	1.90 %
2027	90 000 \$	64 420 \$	2 %

VILLE DE PINCOURT
919, chemin Duhamel
Pincourt QC J7W 4G8

Periode d'imposition du 2022-01-01 au 2022-12-31
Taxation period from 2022-01-01 to 2022-12-31

Adresse / Address

Matricule / File number

No client / Client no

Cadastre(s) et n° de lot / Cadastre(s) and lot no.

No facture / Invoice no: 2FA004773, Date: 2022-02-07, N° certificat / Certificate no.

COMPTÉ DE TAXES MUNICIPALES 2022 / MUNICIPAL TAX ACCOUNT 2022
Propriétaire(s) / Owner(s)

Description de la taxe / Tax description	Reference / Référence	Base d'imposition / Basis of taxation	Valeur imposable / Taxable value	Taux / Rate	% taux / Rate %	Montant / Amount
G-E Taxe fonc. gen / Property tax	913	Valeur immobilière tax.	230 000	0,006079	100	1 519,75
G-E Eau logement/ Water tax	915	No. log. résidentiels	1	203,00		203,00
G-E Egot logement/ Sewage tax	915	No. log. résidentiels	1	279,00		279,00
G-E Tarif fixe / Fix rate	914	No. log. résidentiels	1	83,00		83,00
G-E Organiques resid/ Organic res.	914	No. log. résidentiels	1	50,00		50,00
G-E Dette / Debt-REIP	977A-2022	Surcriste	130	6,1134		14,21
R-S Rep locale / Local improvement		Aucune base appl.				6,81

Echéance(s) et paiement(s) / Due date(s) & Payment(s)

N° et jour paiement / Due date	Montant / Amount	Taxes courantes / Current taxes	Intérêts / Interest
1) 2022-03-29	130,53 \$	2 156,27	
2) 2022-04-29	539,07 \$		479,60
3) 2022-06-13	539,07 \$		9,00
4) 2022-09-01	539,08 \$		

Après échéance(s) / After due date(s): Taux d'intérêt annuel / Interest your rate: 15%

Date de calcul (arrérages et intérêts) / Calculation date (arrear and interest): 2022-03-10

Total à payer / Amount due: 1 486,27 \$

Message(s)

Information générale / General information
Le compte de taxes municipales est produit en début d'année et il demeure en vigueur toute l'année. Il se rattache à l'immeuble et non aux propriétaires. / The bill is produced at the beginning of the year and remains in effect for the whole year. It is linked to the property and not to the owner.

Modèles de paiement / Payment methods
Site internet de votre institution financière. (prévoir un délai de 3 jours pour éviter les intérêts); par courrier, au comptant, par votre créancier hypothécaire / Your financial institution website. (allow 3 days to avoid interest); by mail, at the counter, by your mortgage creditor.

Versements / Installments
Aucun rappel ne sera envoyé pour les échéances à venir. Tout retard entraînera des frais d'intérêts de 15%. / No reminder will be sent for future installments. Late payment will result in interest charges of 15%.

Subvention aux aînés / Grant for seniors
Vous pourriez bénéficier de la subvention pour aînés relative à une hausse de taxes municipales. Si tel est le cas, le feuillet est joint au compte de taxe. / You could benefit from a grant for seniors relating to an increase in municipal taxes. If so, the form would be attached to the tax bill.

N° règlement / Bill no.	Description	Montant / Amount	N° règlement / Bill no.	Description	Montant / Amount
0000	Acquisition lots secteur Boisé Rousseau	130,53			

5- Sur le compte de taxes 2022, quel est le montant attribué au paiement du règlement #906 – Acquisition lots secteur Boisé Rousseau ?

ATTENTION : veuillez ne pas confondre avec la description G-E Dette/Debt-REIP (voir image), qui est le financement de la régie de l'eau de l'Île-Perrot.

Le montant attribué au Boisé Rousseau se retrouve au bas du document : sous *Détail des répartitions locales / Local distributions detail*.

Également, selon l'échéancier de paiement reçu par le Ministère des Finances, Direction du financement à long terme, pour l'année 2022, nous payons un intérêt totalisant 35 266 \$. Aucun capital n'est exigé.

Voici les montants attribués selon le règlement 906 pour les immeubles identifiés au :

- Bassin 1 = 60.02 \$
- Bassin 2 = 46.48 \$
- A l'ensemble = 6.81 \$

Sur le site **ImmoNet de taxation**, si vous voyez un solde à payer pour l'année d'imposition 2022, du montant de 695.94 \$, pour le règlement 906-3 Boisé Rousseau – ensemble, le bon montant devrait être de 707.08 \$. À noter que ce solde sera corrigé lors de la taxation 2023.

4- Sur le compte de taxes 2023, quel sera le montant attribué au paiement du règlement 906 – Acquisition lots secteur Boisé Rousseau ?

Selon l'échéancier de paiement, une somme totale de 152 081 \$ (capital et intérêt) sera exigée. Selon le nombre d'immeubles taxables au 1^{er} janvier 2022, le paiement attribuable aux différents bassins sera de :

- Bassin 1 = 258.84 \$
- Bassin 2 = 200.45 \$
- A l'ensemble = 29.82 \$